



FICHE SITE
site inscrit
27 000 134

LA VALLEE DU BEC

Liste des communes concernées : BOSROBERT, LE BEC-HELLOUIN, PONT-AUTHOU

Superficie : 1015,71 ha

Arrêté d'inscription du 24/08/1976 : est inscrit l'ensemble du site de la vallée du Bec sur les communes de Bosrobert, Bec-Hellouin, Pont-Authou, délimité sur la commune de Pont-Authou, en partant de l'intersection de la route départementale n°130 de Pont-Audemer à Evreux avec la route départementale n°38 de Fresne-Cauverville à Rouen, et dans le sens des aiguilles d'une montre :

Sur la commune de Pont-Authou, en partant de l'intersection de la route départementale n°130 de Pont-Audemer à Evreux avec la route départementale n°38 de Fresne-Cauverville à Rouen, et dans le sens des aiguilles d'une montre :

Au nord ; sur la commune de Pont-Authou, la route départementale n°38 de Fresne-Cauverville à Rouen ; sur la commune du Bec-Hellouin, le chemin départemental n°38 de Fresne-Cauverville à Rouen,

A l'est ; le chemin vicinal n°11 du Bec à Thierville, le chemin rural n°8 dit chemin des Boulais, le chemin vicinal n°10, le chemin rural n°21 dit de Bois Brûlés, la limite des communes du Bec et de Malleville-sur-le-Bec ; sur la commune de Bosrobert, la limite des communes de Bosrobert et de Malleville-sur-le-Bec, le chemin rural n°43 dit du Moulin, la route nationale n°138, le chemin rural n°24, le chemin rural n°6 dit chemin longitudinal du plateau des Bruyères, le chemin rural n°1 de Pont-Audemer au Neubourg,

Au sud ; la limite des sections C et D du cadastre, la limite des communes de Bosrobert et Saint-Paul-de-Fourques, la route départementale n°26 de Thierville à Elbeuf, la limite des communes de Bosrobert et Calleville.

A l'ouest ; sur la commune du Bec-Hellouin ; la limite des communes du Bec-Hellouin et de Calleville, le chemin rural n°12 dit chemin du Harcourt, le chemin rural n°2 dit chemin du Parc, la limite sud de la parcelle n° 21, section D du cadastre, la limite des communes du Bec-Hellouin et Brionne ; sur la commune de Pont-Authou, la limite des communes de Pont-Authou et Brionne, la route nationale n°130 de Pont-Audemer à Evreux.